

OBJET : RENSEIGNEMENTS CONFORMÉMENT À L'ART. 3.94 §1

Votre référence : 2026-0306/002-LS

Notre référence : 2026/00062

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons au nom de l'ACP VOIX CUIVREE à 5500 DINANT les renseignements que vous nous avez demandés le 04-08-2026.

Renseignements en vue d'une cession, conformément à l'article 3.94 §1

Partie privative : A 1, G26 - Dhr. en/of [REDACTED] :

1. Montant du fonds de roulement : € 189,75

Le fonds de roulement permanent est constitué d'une provision unique mise à disposition par les propriétaires afin de couvrir en continu les dépenses courantes dans l'attente du décompte annuel. Ce fonds de roulement reste acquis à la copropriété tant que l'on reste propriétaire ; en cas de vente, ce montant est remboursé.

Par ailleurs, des appels de fonds périodiques sont effectués à titre d'avance sur le décompte.

2. Montant du fonds de réserve : € 1.335,72

3. Montant des arriérés éventuellement dus par le cédant :

- Arriérés décompte & provisions : € 0,00
- Arriérés fonds de roulement : € 0,00
- Arriérés fonds de réserve : € 0,00

4. Il n'existe aucune procédure judiciaire en cours.

5. Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années : voir annexe.

6. Copie du bilan le plus récent approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires : voir annexe.